



## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mâcon, le 19 7 JUIN 2020

SERVICE DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
Pôle aménagement du territoire  
AFFAIRE SUIVIE PAR  
M. Jonas DOUSSOT  
Tél : 03.85.21.82.57  
Fax : 03.85.21.81.02

Le Préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les maires  
Mesdames et Messieurs les présidents  
d'Etablissements Publics de Coopération  
Intercommunale à Fiscalité Propre

*(en communication à Mesdames et Messieurs les sous-préfets,  
M. le président du syndicat mixte de la Bresse  
Bourguignone  
Mme la présidente du PETR Maconnais Sud  
Bourgogne  
M. le président du PETR du Pays Charolais Brionnais  
M. le président du syndicat mixte du Chalonnais  
M. le directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale,  
M. le directeur départemental des territoires,  
Mme la directrice départementale de la cohésion  
sociale,  
M. le directeur départemental de la protection  
des populations,  
Mme la directrice départementale des finances  
publiques,  
Mme la déléguée départementale de l'agence régionale  
de santé,  
Mme la cheffe du service territorial de l'architecture et  
du patrimoine,  
Monsieur le président du conseil départemental de  
Saône-et-Loire,  
Mme la présidente de l'association des maires,  
M. le président de l'association des maires ruraux)*

OBJET : Appel à projets 2020 : soutien à la reprise d'activité et à la transition écologique

P.J. : Annexe 1 et 2 : pièces constitutives du dossier

Le Gouvernement a présenté mercredi 10 juin 2020 un troisième budget rectificatif pour 2020 afin de renforcer son soutien aux secteurs touchés par les conséquences de la crise sanitaire et de déployer des mesures exceptionnelles d'aide en faveur des collectivités territoriales.

Parmi les mesures d'urgence prises pour permettre aux collectivités de faire face aux conséquences financières de la crise, le Gouvernement a ainsi décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaire la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**. Cette mesure doit permettre d'engager rapidement la relance de l'activité économique dans les territoires.

Un appel à projets départemental au titre de la DSIL est donc lancé pour accompagner les collectivités dans leurs efforts en faveur de l'objectif principal fixé pour la relance de l'activité : **la transition écologique**.

A ce titre, pourront en particulier être soutenus les projets dans le domaine de la **rénovation énergétique des bâtiments publics** (travaux d'isolation, travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments ou travaux en faveur du développement des énergies renouvelables) et dans le domaine des **transports** (aménagement permettant par exemple de développer les mobilités alternatives).

Je vous rappelle que sont éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) toutes les communes et tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Je vous invite à adresser votre dossier de demande de subvention au titre de la DSIL à votre sous-préfecture d'arrondissement **avant le 15 septembre 2020**. Ce dossier devra impérativement comprendre les documents listés en annexe.

Pour toute information utile sur vos projets, je vous remercie de prendre contact avec les services de votre sous-préfecture d'arrondissement ou le pôle aménagement du territoire pour l'arrondissement de Mâcon.

Le Préfet,



**Jerome GUTTON**